

Tuiles et briques - IDCC 1170

La FNTVC-CGT ne laissera pas liquider les droits des salariés



La convention collective nationale de l'industrie des tuiles et briques (IDCC 1170) est aujourd'hui condamnée à vivre dans les ramifications de l'UNICEM par une fusion imposée avec la branche des industries de carrières et matériaux de construction par le Directeur Général du Travail et le Conseil d'Etat.

Pour la FNTVC-CGT, une chose est claire : les droits des salariés ne se bradent pas, ne se diluent pas et ne disparaissent pas au nom d'une restructuration décidée d'en haut. Cette convention collective est le fruit de l'histoire sociale de la branche, des luttes menées dans les entreprises, de l'engagement des syndicats, des militants et des salariés. Elle porte des garanties, des repères, des classifications, des grilles, des droits et une reconnaissance des métiers spécifiques des tuiles et briques.

Nous refusons que tout cela soit balayé par une logique administrative et patronale qui vise à éloigner les travailleurs et travailleuses de leurs lieux réels de décision et de négociation.

La FNTVC-CGT réaffirme avec force sa légitimité à représenter les travailleurs des tuiles et briques. Elle ne se décide pas dans les bureaux du patronat, elle vient du terrain, des syndicats, des militants, des élus et de ceux qui font vivre la branche au quotidien.

Ce sont les travailleurs des tuiles et briques qui doivent décider comment ils veulent être représentés, par qui, et sur quelles revendications. **Personne ne peut parler à leur place contre leurs intérêts.**

Nous le disons clairement : la FNTVC-CGT continuera à porter la voix des salariés des tuiles et briques partout où elle doit l'être. Dans l'UNICEM, dans les entreprises, dans les négociations, dans les réunions de branche et sur le terrain, nous défendrons les droits existants et nous revendiquons leur amélioration.

La fusion ne doit pas devenir le prétexte à un recul social. Elle ne doit pas servir à remettre en cause les acquis conventionnels, à affaiblir les grilles de rémunération, à diluer les classifications, à contourner les revendications salariales ou à marginaliser les spécificités des métiers.

Notre réponse doit être collective, syndicale et revendicative.

La FNTVC-CGT appelle ses syndicats, ses militants, ses élus et l'ensemble des salariés des tuiles et briques à se réunir, à débattre, à faire remonter les revendications et à construire le rapport de force dans chaque entreprise. C'est dans les ateliers, les sites, les usines, les carrières d'argile, les services et les instances de négociation que se gagnera la suite. Nous ne laisserons pas le patronat décider seul de l'avenir des droits collectifs. Nous ne laisserons pas l'administration effacer l'identité sociale d'une branche. Nous ne laisserons pas les salariés des tuiles et briques être noyés dans un ensemble où leurs revendications seraient rendues invisibles.

La FNTVC-CGT sera au rendez-vous pour construire, avec les syndicats et les militants, le rapport de force nécessaire.

La convention collective des tuiles et briques appartient aux salariés qui l'ont fait vivre. C'est avec eux, et par eux, que nous continuerons le combat.

**Tous ensemble, organisons la riposte dans l'UNICEM et dans les entreprises.
Pas de recul social pour les salariés des tuiles et briques.**

Contacts

☎ 01.55.82.85.39

✉ federation@verreceram-cgt.fr

🌐 www.verreceram-cgt.fr